

Le droit aux semences

Perspectives pour la mise en œuvre de
la Déclaration sur les Droits des Paysans
à l'exemple de l'article 19 de la DDP



SEED

Som fir d'Erhalen an d'Entwécklung vun der Diversitéit

Frank Adams
Maître maraîcher
Artisan semencier
Chargé d'éducation
Luxembourg 10-09-2020

Sommaire

- 1.) Introduction / Définitions**
- 2.) Deux modèles de systèmes semenciers en juxtaposition**
- 3.) Les services des Systèmes Semenciers Paysans (SSP) pour une agriculture durable**
- 4.) Objectifs et stratégie pour promouvoir les SSP**
- 5.) Conclusion**

Définitions

Biodiversité cultivée

- La diversité génétique des plantes cultivées, notamment celles servant à l'alimentation humaine, s'exprimant par la multitude de variétés locales et évolutives
- Références :
 - Convention sur la biodiversité (1992)
 - Plan d'action mondial semences (1996)
 - Traité international sur les semences (2001)
 - Agenda 2030 (ODD2, point 2.5)
 - Nouveau règlement bio UE (2018/2021)
 - Stratégie biodiversité UE (2020)

Définitions

Souveraineté semencière

- Avoir accès aux semences artisanalement reproductibles au moment voulu, à un prix abordable et en quantité et qualité satisfaisante
- Avoir accès aux structures, aux outils et aux savoir-faire permettant une production, un stockage et une distribution locale de semences
- Ne pas être soumis à des lois semencières portant sur des restrictions quantitatives, qualitatives, temporelles ou géographiques

Définitions

Privatisation de semences

- Soustraire les semences partiellement ou complètement de la possibilité de multiplication par des agriculteurs
- Avoir recours aux droits de propriété intellectuelle par les sélectionneurs de nouvelles variétés de plantes cultivées pour pouvoir rentrer dans les frais de développement de ces variétés (COV)
- D'autres formes de privatisation de semences : variétés hybrides stériles et brevets sur variétés PGM
- Référence : UPOV : Union pour la Protection des Obtentions Végétales

Définitions

Biopiraterie

- S'approprier des "ressources phytogénétiques" pour en créer des variétés identiques/similaires/améliorées afin de pouvoir les soumettre au processus de privatisation
- Référence : Protocole de Nagoya (2016)

Comment considérer les graines ?

- *un don de la nature (ressource naturelle)*
- *le fruit d'un travail paysan millénaire (bien commun)*
- *un produit amélioré grâce aux experts (marchandise)*

Le droit aux semences

Article 19

1. Les paysans et les autres personnes travaillant dans les zones rurales sont titulaires du droit aux semences, conformément à l'article 28 de la pré-

a) Le droit à la protection

b) Le droit de participer à l'alimentation et l'agriculture

c) Le droit de participer à la préservation des ressources génétiques pour

d) Le droit de conserver

2. Les paysans et les autres personnes travaillant dans les zones rurales ont le droit de développer leurs semences

3. Les États prendront des mesures pour garantir que les paysans et les autres personnes travaillant dans les zones rurales ont accès à des semences de qualité

4. Les États veilleront à ce que les semences de qualité soient disponibles en quantité suffisante

5. Les États reconnaîtront le droit des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales de décider des cultures qu'ils souhaitent semer

6. Les États prendront des mesures pour garantir que les paysans et les autres personnes travaillant dans les zones rurales ont accès à des semences paysannes

7. Les États prendront des mesures pour garantir que les paysans et les autres personnes travaillant dans les zones rurales ont accès à des semences de qualité, en tenant compte de leurs besoins et des priorités et à la condition que les semences soient produites dans la recherche-développement participative des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales

8. Les États veilleront à ce que les lois et les autres lois concernant les semences respectent les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales

L'article 19 de la DDP :

- Protection des savoirs paysans
- Partage des avantages découlant des ressources génétiques
- Souveraineté semencière des paysans
- Liberté d'utilisation, de multiplication et de développement de semences
- Accès aux semences de qualité
- Soutien des Systèmes Semenciers Paysans (SSP)
- Promotion de la recherche participative
- Protection contre les impacts négatifs de l'industrie semencière

et l'agriculture ;

ogénétiques pour

e des ressources

cation.

de protéger et de

ans et des autres

e semences de

de leur choix, et de

ont l'utilisation des

ntègre les besoins

la définition des

es investissements

ysans et des autres

tentions végétales

ialisation des

sonnes travaillant

Deux modèles de systèmes semenciers en juxtaposition

Le modèle artisanal

Modèle traditionnel

La sélection observatrice

Caractéristiques :
décentralisé, diversifié,
artisanal, commun

Travail de sélection sur le
phenotype

Variétés population

Le modèle industriel

Modèle moderne (à partir
de la fin du 19e siècle)

La sélection dirigée

Caractéristiques :
centralisé, standardisé,
technologique, privatisé

Travail de sélection sur le
génotype

Variétés lignées pures

Question :

Peut-on s'imaginer une coexistence, même une coopération des deux modèles ?

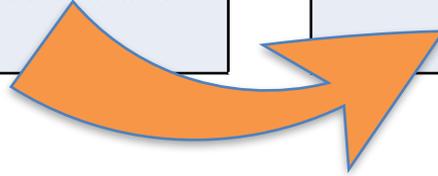
Tendance actuelle

Le modèle artisanal

Les variétés paysannes sont utilisées comme "ressources phytogénétiques" pour créer des nouvelles variétés ou des variétés améliorées

Le modèle industriel

Suite aux processus d'amélioration, les variétés industrielles sont intégrées dans le système privatisée



Conséquence :

Les variétés paysannes dégènèrent et disparaissent et les systèmes semenciers paysans avec.

Le meilleur des deux mondes ?

Modèle (*eutopique*) de coopération

Sélectionneurs professionnels	Paysans	Chercheurs
Création de nouvelles variétés par les professionnels de la semence en bénéficiant de technologies de pointe	Développement des variétés <i>on farm</i> et <i>in situ</i> : soumission des variétés aux processus évolutifs des interactions <i>plante x environnement</i>	Recherche sur les interactions <i>plante x environnement</i> (recherche écosystémique et épigénétique)

Conditions :

- Technologies génétiques respectueuses du vivant
- Utilisation de variétés reproductibles
- Utilisation de variétés hybrides comme voie complémentaire
- Financement public de la création variétale

Les services des SSP pour une agriculture durable

**Biodiversité cultivée + Souveraineté semencière =
Sécurité alimentaire résiliente et durable**

Garantie d'une **disponibilité permanente de semences reproductibles** : les SSP sont le troisième pilier indispensable à côté des "banques de graines" et les entreprises semencières.

Recherche récente en épigénétique sur les multiples interactions écosystémiques *plante x environnement* : la **biodiversité cultivée évolutive *in situ* et *on farm*** ne peut être substituée par la sélection végétale dirigée des biotechnologies ("assemblage génétique").

L'**impact positif sur les marchés locaux** (travail, économie, approvisionnement alimentaire...) des SSP ne doit pas être négligé.

Les **effets écologiques positifs** des semences locales et agroécologiques doivent être considérés (énergie, transport, écosystèmes.)...

La biodiversité cultivée

Les deux axes de la biodiversité cultivée

Diversité horizontale :
nombre de variétés cultivées dans
les différentes régions du monde
(dimension spatiale)

Diversité verticale :
évolution et adaptation
continue des variétés
à travers les cycles
de reproduction *on farm*
(dimension temporelle)

*Nota bene : Les variétés modernes hybrides
et/ou protégées par DPI ne correspondent
pas à l'axe vertical.*

Les services des SSP pour une agriculture durable

Réflexion :

Quid du concept de la révolution verte dans les pays du Sud ?

- Le secteur privé s'occupe des semences, machines, engrais...
- Les entrepreneurs (étrangers) créent des entreprises agricoles.
- Les autochtones travaillent comme ouvriers agricoles.
- Les devises rentrent dans le pays par l'exportation des produits agricoles.

Réflexion :

Quid de la décennie de l'agriculture familiale ?

- Quels sont les arguments pour soutenir et promouvoir les structures de l'agriculture familiale ?
- La décennie de l'agriculture familiale : quels sont les démarches concrètes ?

Exemple du Brésil :

Par la loi, 30 % des aliments servis dans les cantines publiques doivent provenir de l'agriculture familiale locale.

Objectifs et stratégie pour promouvoir les SSP

Les "Maisons de Semences Paysannes" (MSP)

Centre de coordination
pour les semences
locales et évolutives

Caractéristiques

- Semences en tant que bien commun
- Gestion multi-acteurs
- Projet de société
- Reconnaissance publique
- Caractère modulaire multipliable / transposable

Éléments

- Les semences
- Les semenciers
- Les coordinateurs
- Savoirs et savoir faire
- Formations et échanges
- Infrastructures
- Les chercheurs et les projets de recherche
- Documentation
- Mise en réseau

Objectifs et stratégie pour promouvoir les SSP

Deux approches concernant la configuration d'une MSP

MSP indépendante

- Créée, développée et gérée par des paysans / des organisations paysannes
- Indépendance financière
- Prise de décisions autonome
- Possibilité de "désobéissance civile"

MSP intégrative

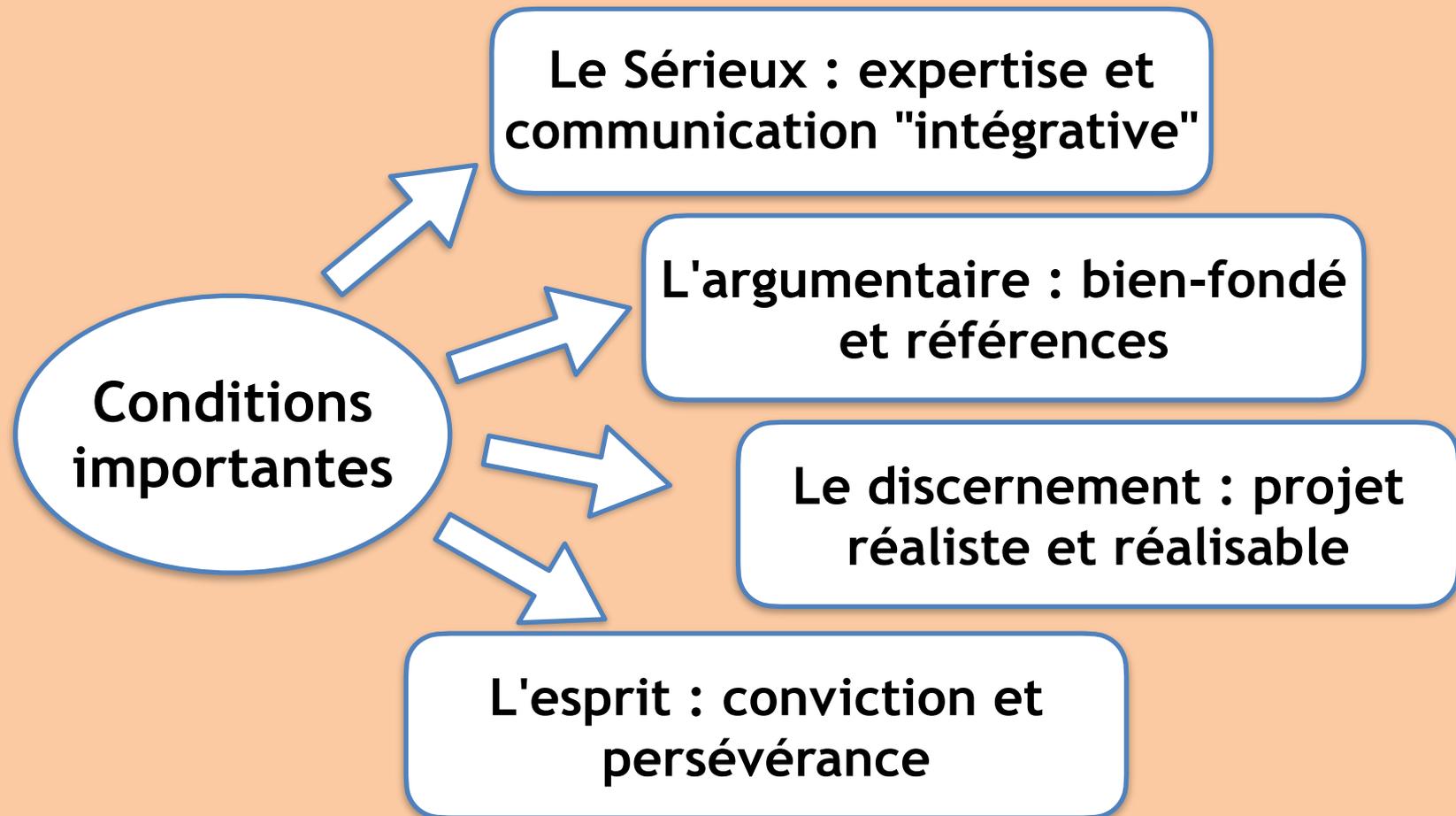
- Coopération avec les décideurs politiques
- Processus multi-acteurs visant la reconnaissance politique
- Possibilité de soutien public
- Respect de la "political correctness"
- La "longue marche institutionnelle"

Possibilités de formes intermédiaires



Objectifs et stratégie pour promouvoir les SSP

Cas de création d'une MSP "officielle" : Démarches vis à vis des décideurs, des partenaires, des financiers...



Objectifs et stratégie pour promouvoir les SSP

Quels sont les enjeux principaux des MSP ?

1

La qualité des semences
(actuelle et évolutive)

2

Les infrastructures
(Centre équipé / gestion et formation)

3

Les ressources humaines
(Personnes motivées et qualifiées)

4

Le financement
(Kick-off, formations, recherche)

5

Cadre politique favorable
(Volonté politique, lois semencières)

Objectifs et stratégie pour promouvoir les SSP

Comment promouvoir les SSP de façon concrète et pragmatique ?

Conception



- Contact avec les ONG impliquées
- Analyse des projets existants
- Interview des acteurs du terrain
- Élaboration d'un "manuel MSP"

Préparation



- Recherche de partenaires
- Recherche de financement
- Implémenter des infrastructures

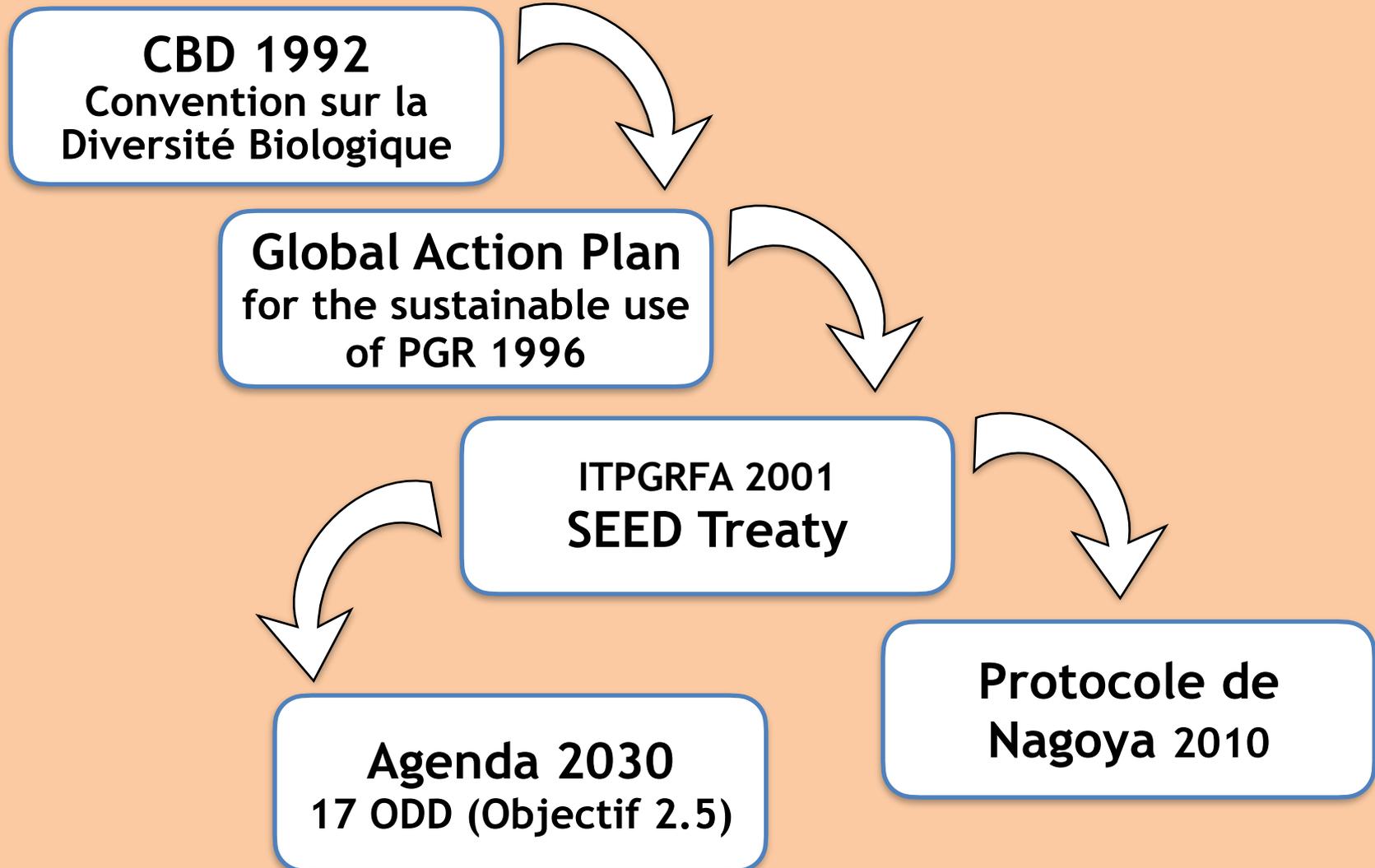
Réalisation



- Former des formateurs, coordinateurs et producteurs
- Faire fonctionner le SSP
- Mise en réseau

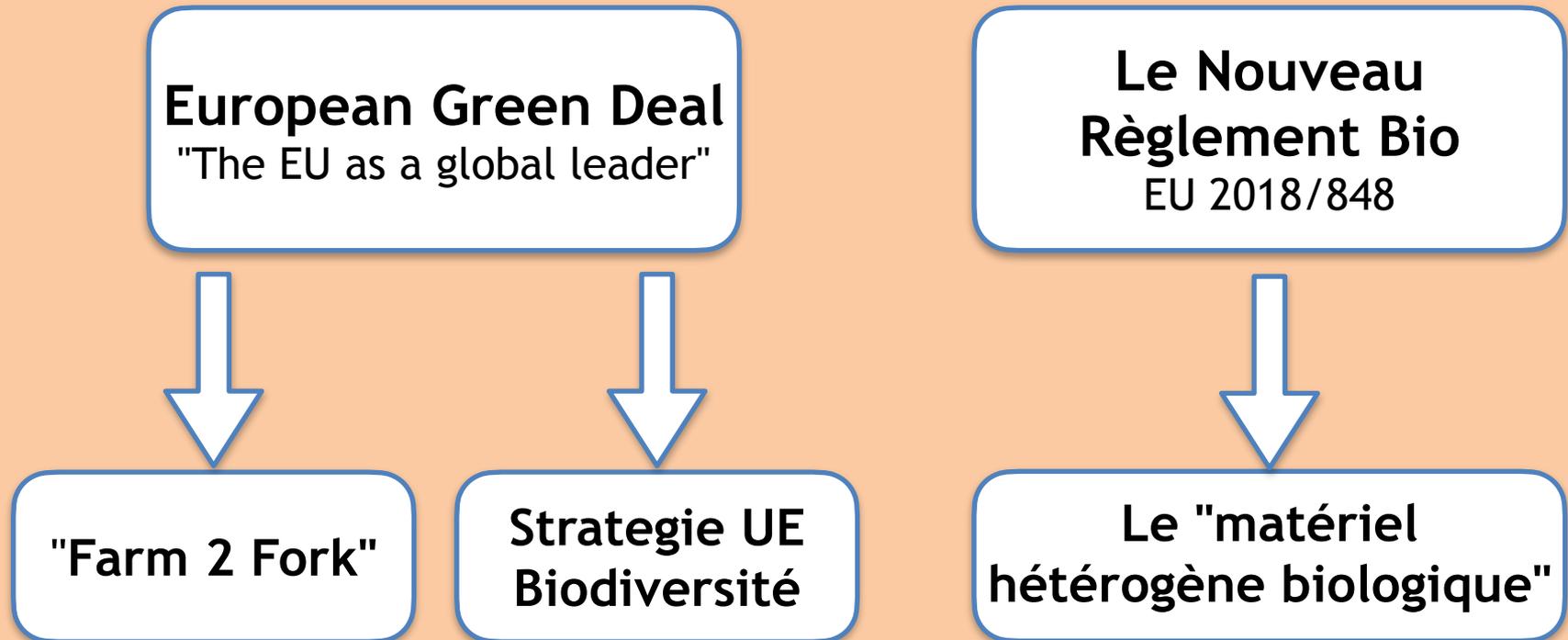
Objectifs et stratégie pour promouvoir les SSP

Argumentaire : références aux initiatives internationales



Objectifs et stratégie pour promouvoir les SSP

Argumentaire : impulsions venant des initiatives européennes



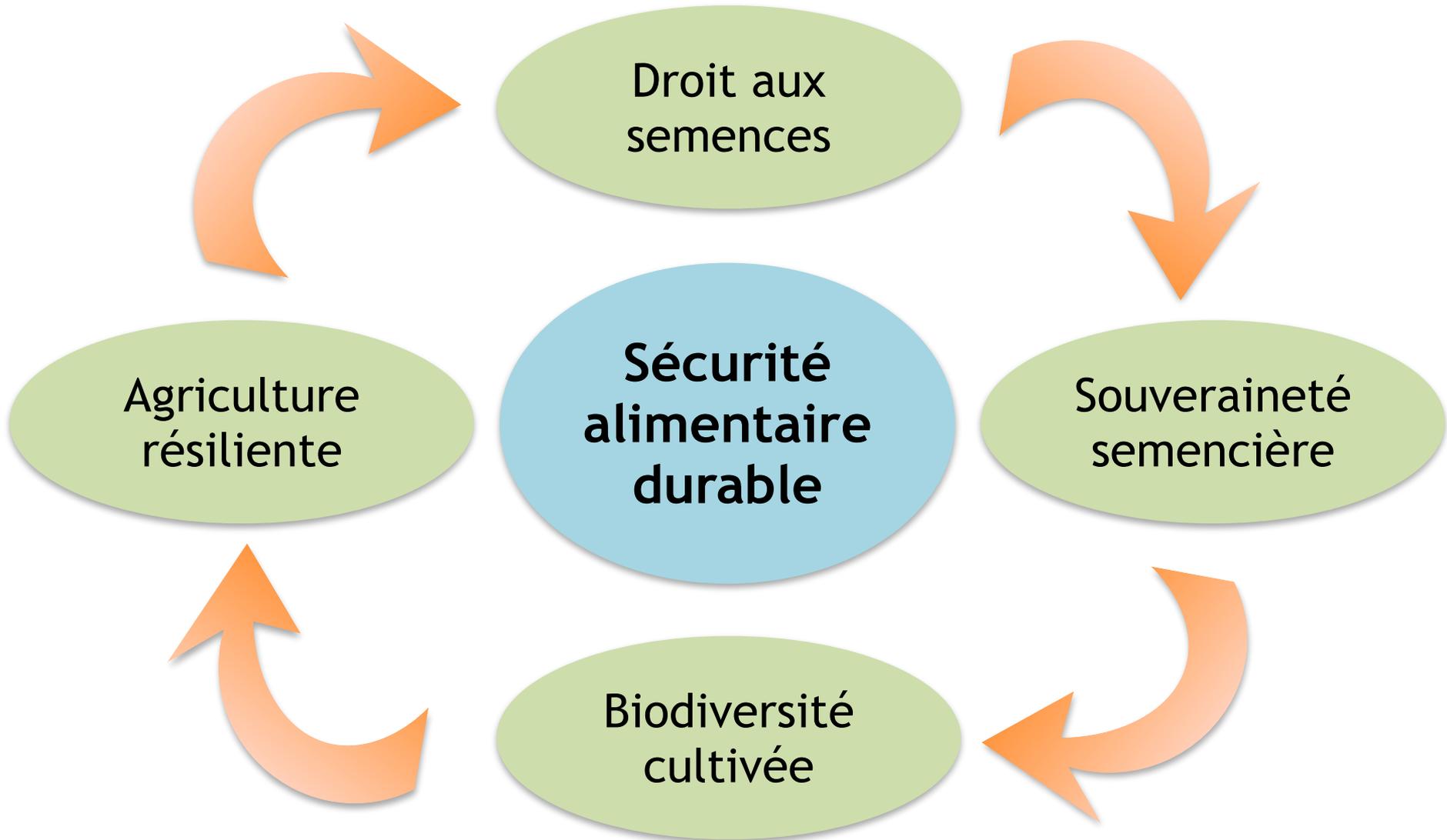
"Le déclin de la diversité génétique doit également être enrayé, notamment en facilitant l'utilisation de races et de variétés de culture traditionnelles, ce qui aurait également des effets positifs sur la santé en offrant des régimes alimentaires plus diversifiés et plus nutritifs. La Commission Européenne envisage de réviser les règles de commercialisation des variétés traditionnelles afin de contribuer à leur préservation et à leur utilisation durable. La Commission prendra également des mesures pour faciliter l'enregistrement des variétés de semences, notamment dans le cadre de l'agriculture biologique, et faciliter l'accès au marché des variétés traditionnelles et adaptées aux conditions locales." (Point 2.2.3 Stratégie biodiversité, mai 2020)

Conclusion

Les articles de la DDP faisant directement ou indirectement référence aux semences

- Article 1 - Définitions
- Article 2 - Égalité et non-discrimination
- Article 4 - Droits des femmes paysannes
- **Article 5 - Accès aux ressources**
- Article 9 - Liberté d'association
- Article 10 - Droit à la participation
- **Article 11 - Droit à l'information**
- Article 12 - Accès à la justice
- **Article 15 - Droit à la sécurité et à la souveraineté alimentaire**
- **Article 16 - Droit à des moyens de subsistance et de production**
- Article 17 - Droit à la terre
- **Article 18 - Protection de l'environnement, adaptation au changement climatique**
- **Article 19 - Droit aux semences**
- **Article 20 - Droit à la biodiversité**
- **Article 25 - Droit à l'éducation, à la formation et accès à la recherche**
- **Article 26 - Droits culturels, savoirs traditionnels**

Résumé



Sources

- https://fr.wikipedia.org/wiki/Convention_sur_la_diversit%C3%A9_biologique
- <http://www.fao.org/3/i2624f/i2624f00.htm>
- https://fr.wikipedia.org/wiki/Trait%C3%A9_international_sur_les_ressources_phytog%C3%A9n%C3%A9tiques_pour_l%27alimentation_et_l%27agriculture
- <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>
- <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=CELEX:32018R0848>
- https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal/actions-being-taken-eu/eu-biodiversity-strategy-2030_fr
- https://ec.europa.eu/food/farm2fork_en
- https://fr.wikipedia.org/wiki/Union_pour_la_protection_des_obtentions_v%C3%A9g%C3%A9tales
- <https://www.cbd.int/abs/doc/cbd-np-copmop2-web-fr.pdf>
- <http://www.fao.org/family-farming/detail/fr/c/1197483/>